

La Minerve



## AVIS PUBLIC

**RÈGLEMENT NUMÉRO 724 RELATIF À LA CIRCULATION DES VÉHICULES  
HORS ROUTE SUR CERTAINS CHEMINS DU TERRITOIRE DE LA MINERVE**


### **EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:**

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2023, le règlement numéro 724 relatif à la circulation des véhicules hors route sur certains chemins du territoire de La Minerve.

Le but de ce règlement est d'abroger les règlements antérieurs portant sur le même sujet, soit les règlements numéros 639 et 660, puisqu'ils contenaient une clause contradictoire.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 3 octobre 2023.


  
\_\_\_\_\_

Suzanne Sauriol  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

### **Certificat de publication**

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 3 octobre 2023, entre 15 h et 17 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 3 octobre 2023.

  
\_\_\_\_\_

Suzanne Sauriol,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière